

Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social

Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

site : www.snpespjj-fsu.org Mail : Snpes.pjj.fsu@mailo.com

www.snpespjj-fsu.org

<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>

<https://twitter.com/snpespjj>



Lettre ouverte des formateurs.trices de l'ENPJJ

Nous avons appris que l'ensemble des agents de l'école et notamment les formatrices et formateurs étaient exclus des accords du Ségur avec l'argumentation que nous ne serions pas en contact avec les publics. Il est vrai que la PJJ, depuis toujours, a fait le choix de missionner sur ces postes des personnels qui s'y consacrent pleinement sans toutefois leur reconnaître d'une manière ou d'une autre des compétences spécifiques. De ce point de vue, la direction de l'école actuelle est aussi atone que l'étaient les précédentes et entérine le fait qu'en l'absence de prime Ségur, venir travailler à l'ENPJJ signifiera perdre de l'argent !

Nous souhaiterions rappeler que la plupart d'entre nous ont fait l'ensemble de leur carrière sur le terrain, aux prises avec les difficultés rencontrées avec les mineurs. C'est le plus souvent le fondement de leur engagement dans la formation. S'y ajoutent des compétences acquises dans des formations que la plupart des formateurs et formatrices se sont débrouillés pour financer avant d'entrer à l'ENPJJ.

Par ailleurs, notre direction d'école ainsi que celle de la PJJ nous ont copieusement abreuvés de remerciements lors de notre séminaire annuel pour reconnaître que nous avons tenu les dernières années nos missions en supportant les crises, les réformes et sans jamais recevoir de reconnaissance autre que des mots. La manière dont les formateurs.trices ont été « exclus », là encore, du corps des CADEC, nous indiquait déjà la grande considération de l'institution pour nos travaux. Pas d'autres alternatives de proposées : il nous a juste été dit non sans rien interroger de ce qui fait défaut concernant la place des formateurs.trices. Parce que le contexte l'imposait, nous avons modifié nos habitudes de travail en passant à des pratiques de distanciel. Nous sommes aussi le réceptacle des difficultés rencontrées par les stagiaires sur les terrains et nous sommes une écoute constante pour les titulaires qui peinent à retrouver le sens dans une atmosphère de remise en cause de leurs pratiques.

Notre sérieux, notre engagement qui se traduisent aussi par de nombreux déplacements sur les structures mais aussi en dépassements horaires sans que jamais notre direction ne nous envoie un message sur l'importance de notre mission en défendant nos compétences, nos engagements, notre capacité à répondre aux demandes des terrains. Pourtant, la formation se retrouve le plus souvent désignée pour accompagner tous types de réformes (Bloc-peine, CJPM, Parcours), parfois en lieu et place d'une mise en œuvre d'une politique locale sur ces sujets. Mais nous sommes aussi attendus pour penser des réponses aux difficultés des collègues (formations continues, actions locales de formation, recherches, colloques, accompagnement des pratiques). Pour finir, nous accompagnons depuis trois promotions les collègues en formation initiale sur un temps réduit de 18 mois tout en essayant de ne pas perdre en qualité d'accompagnement.

Notre propos se centre là sur les formateurs et formatrices, mais de manière générale l'ensemble des collègues travaillant à l'ENPJJ est concerné par le manque de considération. L'école a une politique de recrutement particulièrement raide, une manière d'accueillir et de faire partir qui ne relève pas d'un management bienveillant. Ce complément de traitement indiciaire doit leur être attribué comme il doit l'être à tous les personnels

qui en sont actuellement exclus, à commencer par les AA. Tous les personnels contribuent à l'accompagnement des mineur.e.s et jeunes majeur.e.s parmi les plus en difficulté.

Pour toutes ces raisons, nous sommes en droit d'attendre de notre institution une action, un propos, une doctrine défendant une reconnaissance financière pour les personnels de l'école. Si le Ségur n'en est pas l'esprit, selon la DPJJ, le devoir de notre direction devrait être aujourd'hui de s'interroger sur la manière de valoriser notre travail et notre engagement. Mais rien n'est dit, rien n'est défendu et la direction de l'école se contente le plus souvent de se faire le passe plat des orientations de la direction à bas bruit en susurrant au creux de nos oreilles que nous sommes performant.e.s. Cela ne suffit pas !!!